

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

**DECISION DU PRESIDENT N° 8/2026**

**OBJET :** DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE TOUTE SUBVENTION D'ETAT ET AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DU SIEGE DE LA CAMVS POUR L'EXTENSION DU POSTE DE POLICE INTERCOMMUNALE - PROGRAMMATION 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

**VU** la circulaire du Préfet de Seine-et-Marne en date du 01 décembre 2025 portant sur l'Appel à Projets - Dotations d'investissement 2026 ;

**VU** le règlement d'intervention régional, adopté par délibération n° CP 16- 132 du 18 mai 2016 et complété par les délibérations n° CP 16-551 du 16 novembre 2016 et CP 2017-608 du 22 novembre 2017 intégrant le programme relatif au soutien des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de Sécurité Intérieure, et, notamment, l'article L.251-2 ;

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2022.1.6.6 du 07 mars 2022 approuvant le Projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sur la période 2022-2030, dans lequel est inscrit l'orientation stratégique dédiée à la Sécurité Publique et Lutte contre la Délinquance ;

**VU** les délibérations n° 2022.4.14.75 du 16 mai 2022 et 2022.6.24.123 du 26 septembre 2022 portant création d'emplois supplémentaires d'agents de police municipale ;

**VU** la délibération n° 2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 donnant délégation d'attribution du Conseil au Président ;

**VU** la délibération n°2021.7.5.156 du 15 décembre 2021 approuvant le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

**VU** la délibération n°2024.7.10.189 du 18 novembre 2024, approuvant l'Avenant n°4 du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, et intégrant la fiche action :

- FA 0325 : Création du poste de police intercommunale

**CONSIDERANT** la volonté de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à porter l'opération de travaux d'aménagement, de mise aux normes et sécurisation au sein du siège de

la CAMVS afin d'y installer les agents de la brigade et de créer le poste de police intercommunale ;

**CONSIDERANT**, que, pour y parvenir, de lourds investissements sont indispensables ;

**CONSIDERANT**, à cet effet, que des subventions de l'Etat et de la Région Ile-de France seraient mobilisables dans la mesure où les actions susmentionnées sont potentiellement éligibles aux dispositifs de financements visés ;

## DÉCIDE

**D'APPROUVER** le projet d'aménagement des locaux du siège de la CAMVS pour l'extension du poste de police intercommunale selon le plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Taux de participation	Montant des subventions HT
Etat – Toute subvention	36,79 %	400 000,00 €
Région – Sécurisation des établissements publics	30,00 %	326 165,70 €
<b>Total financements extérieurs</b>	<b>66,79 %</b>	<b>726 165,70 €</b>
Reste à charge CAMVS	33,21 %	361 053,30 €
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1 087 219,00 €</b>

**DE SOLLICITER** l'aide financière de l'Etat au titre des dotations d'investissement 2026 en Seine-et-Marne, au taux de 36,79 %, soit un montant de 400 000,00 € pour un montant prévisionnel global de dépenses de 1 087 219,00 € HT ;

**DE SOLLICITER** une subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre du soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics au taux de 30,00 % soit un montant de 326 165,70 € pour un montant prévisionnel de dépenses de 1 087 219,00 € HT ;

**D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision, ainsi que toutes pièces s'y rattachant et, notamment, les avenants éventuels.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 29/01/2026

Accusé de réception

077-247700057-20260129-62476-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026

Publication ou notification : 29 janvier 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin